



## DEMANDE D'AUTORISATION DE CIRCULER POUR UN VÉHICULE DONT LE POIDS EFFECTIF DÉPASSE LA LIMITATION AUTORISÉE

### 1. Requéran

<b>Nom et prénom</b>	
<b>Adresse</b>	
<b>Code postal et village</b>	
<b>Genre de véhicule</b>	
<b>Numéro d'immatriculation</b>	
<b>Détenteur du véhicule</b>	
<b>Route empruntée</b>	
<b>Date d'utilisation</b>	
<b>Motif-s exact-s</b>	
<b>Date de la demande</b>	
<b>Signature</b>	

Suivant la nature de l'autorisation demandée, un contrôle de l'état de la route sera effectué avant et après l'usage. Les frais de remise en état seront alors à la charge du requérant.

La demande d'autorisation est à déposer à l'adresse suivante :

Sécurité

Charles-l'Eplattenier 1

2206 Les Geneveys-sur-Coffrane

ou par mail :

[securite.val-de-ruz@ne.ch](mailto:securite.val-de-ruz@ne.ch)



**Demande d'autorisation de circuler pour un véhicule dont  
le poids effectif dépasse la limitation autorisée**

**2. Décision de l'autorité communale**

---

Autorisation accordée

Autorisation refusée

<b>Motif-s en cas de refus</b>	
------------------------------------	--

La présente décision peut faire l'objet d'un recours déposé en deux exemplaires dans les 30 jours à compter de la réception de la décision et adressé au Département de la gestion du territoire, Château, 2001 Neuchâtel. Le recours doit indiquer la décision attaquée, les motifs, les conclusions, les moyens éventuels de preuve et doit être signé. En cas de rejet, même partiel, du recours, des frais de procédure sont généralement mis à la charge de son auteur.

Lieu et date : \_\_\_\_\_

SECURITE  
L'administratrice

M. Beltrame

**Emolument : CHF 20.-**